

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4672**

Intitulé

TP : Titre professionnel Agent(e) de fabrication d'ensembles métalliques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Industrie	Le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254s Soudage, assemblage, pose, d ensembles métalliques et de chaudronnerie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Au sein de structures généralement de type PME ou TPE, l'agent(e) de fabrication d'ensembles métalliques est un(e) ouvrier(ère) professionnel(le) qui, à partir d'un dossier technique et de consignes orales et/ou écrites, fabrique en atelier et pose sur site, des éléments ou des ensembles métalliques d'équipement industriel du type cuve, tuyauterie, support, châssis, carter... Son champ d'intervention couvre l'ensemble du processus de fabrication et du montage d'éléments ou d'ensembles métalliques en acier, depuis le débit des matériaux jusqu'à la mise à disposition du client. Il (elle) assure notamment la réalisation des joints soudés à plat des assemblages pouvant être soumis à certification.

Il (elle) est placé(e) sous la responsabilité d'un agent d'un niveau de qualification supérieur, qui selon les organisations, peut être un chef d'équipe, un chef d'atelier ou un chef de chantier. Il (elle) reçoit de son hiérarchique, les instructions de travail appuyées de croquis, plans ou autres documents techniques qu'il (elle) peut être amené(e) à compléter par des prises de cotes.

L'AFEM travaille en atelier ou sur site d'exploitation. Il (elle) intervient pour des travaux neufs ou pour des opérations d'adaptation et de modification sur des installations métalliques existantes. Il (elle) travaille en station généralement debout, dans un milieu souvent bruyant. Sur site, les travaux s'effectuent parfois dans des endroits difficiles d'accès, à l'air libre ou sous abri, souvent dans un environnement nécessitant un strict respect de la prévention des risques. Son activité de chantier peut également le (la) conduire à faire des déplacements et à travailler en dehors des horaires habituels.

Selon l'organisation de l'entreprise et les caractéristiques du travail confié, il (elle) travaille seul(e) ou en équipe.

L'activité peut nécessiter le déplacement de charges lourdes.

1. Souder à plat des ouvrages métalliques

Souder au semi-automatique à plat.

Souder en TIG à plat.

Souder à l'électrode enrobée à plat.

Exploiter des documents techniques de soudage.

Réparer une soudure.

Manutentionner des ouvrages métalliques.

Respecter les consignes liées à la responsabilité sociale et environnementale dans l'exercice de son activité.

Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage.

2. Préfabriquer et assembler des éléments métalliques

Manutentionner des ouvrages métalliques.

Tracer à l'aide d'un gabarit ou par construction géométrique simple.

Débité mécaniquement ou thermiquement des tôles, des tubes et des profilés.

Mettre en forme des éléments métalliques.

Réaliser des usinages et ajuster au profil des éléments métalliques.

Assembler des éléments métalliques par pointage ou vissage.

3. Monter et adapter sur site des ensembles métalliques

Manutentionner des ouvrages métalliques.

Effectuer un relevé de cotes sur site de montage.

Débité et mettre en forme sur site des éléments métalliques.

Assembler et régler sur site des éléments ou des ensembles métalliques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les énergies renouvelables, la chimie, le pétrole, la pétrochimie, la biomasse, les papeteries, les cimenteries, la construction navale, les transports et de nombreux autres secteurs industriels.

- assembleur (assembleuse) au plan ;
- monteur-soudeur (monteuse-soudeuse) ;
- soudeur (soudeuse) à plat.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2911 : Réalisation de structures métalliques

H2914 : Réalisation et montage en tuyauterie

Réglementation d'activités :

Parfois, selon l'équipement de l'atelier où il (elle) évolue, l'AFEM manutentionne les tôles ou les profilés seul(e), à l'aide d'un pont roulant ou d'un chariot élévateur. Une autorisation pour chariot élévateur, nacelle et pont roulant lui est alors nécessaire.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par l'(les) unité(s) de spécialisation correspondante(s) au(x) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) précédemment mentionné(s).

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 4672 - Souder à plat des ouvrages métalliques	Souder au semi-automatique à plat. Souder en TIG à plat. Souder à l'électrode enrobée à plat. Exploiter des documents techniques de soudage. Réparer une soudure. Manutentionner des ouvrages métalliques. Respecter les consignes liées à la responsabilité sociétale et environnementale dans l'exercice de son activité. Réaliser les contrôles avant, pendant et après soudage.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 4672 - Préfabriquer et assembler des éléments métalliques	Manutentionner des ouvrages métalliques. Tracer à l'aide d'un gabarit ou par construction géométrique simple. Débiter mécaniquement ou thermiquement des tôles, des tubes et des profilés. Mettre en forme des éléments métalliques. Réaliser des usinages et ajuster au profil des éléments métalliques. Assembler des éléments métalliques par pointage ou vissage.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 4672 - Monter et adapter sur site des ensembles métalliques	Manutentionner des ouvrages métalliques. Effectuer un relevé de cotes sur site de montage. Débiter et mettre en forme sur site des éléments métalliques. Assembler et régler sur site des éléments ou des ensembles métalliques.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Le jury du titre est désigné par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 octobre 2006 paru au JO du 14 octobre 2006.

Arrêté du 17 août 2011 paru au JO du 07 octobre 2011

Arrêté du 11/07/2016 paru au JO du 26/07/2016

Arrêté du 03/08/2016 paru au JO du 07/09/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions pour l'obtention du titre professionnel

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.travail-emploi.gouv.fr

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Historique de la certification :